

## OFFRE D'ACHAT

## Le(s) soussigné(s)

NOM	NOM			
PRÉNOM	PRÉNOM			
N° NATIONAL	N° NATIONAL			
DATE ET LIEU DE	DATE ET LIEU DE			
NAISSANCE	NAISSANCE			
RUE	RUE			
CODE POSTAL/VILLE	CODE POSTAL/VILLE			
TÉL/EMAIL	TÉL/EMAIL			
ASSUJETISSEMENT TVA	ASSUJETISSEMENT TVA			
ÉTAT CIVIL	ÉTAT CIVIL			
SI MARIÉ RÉGIME MATRIMONIAL :	CHOIX DU NOTAIRE	MÂITRE À		
Ci-après dénommé(e)(s) « l'offrant », déclare, par la présente, prendre l'engagement unilatéral				

minuit, et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date.

L'offrant déclare avoir parfaitement informé préalablement aux présentes du fait que la clause suivante apparait dans le titre de propriété du vendeur :

« (...) au cas où l'état de la toiture nécessiterait un remplacement en ce qui concerne les lots deux et trois, le coût de ces travaux serait, après acceptation du devis par chacun des propriétaires concernés, supportés par les propriétaires de ces deux lots au prorata de la superficie de toiture afférente à leur lot respectif (...) » ; étant ici précisé que la maison dont question aux présentes est le LOT 3 et que la maison située à gauche est le LOT 2.

L'offrant déclare avoir pris connaissance du rapport intitulé « ANALYSE TECHNIQUE » rédigé par Monsieur Stéphane SANDERS le 13 janvier 2024 préalablement aux présentes et avoir fait son offre en conséquence.

Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.

L'acceptation éventuelle de l'offre sera valablement notifiée à l'offrant dans le délai de validité de celle-ci par email.

En cas d'acceptation de l'offre, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.

L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à payer, dans les huit jours de l'acceptation de son offre par le vendeur, un acompte de 10% du prix de vente sur le compte tiers de l'agence stephanie.immo n°BE37 7320 5435 6528.

L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à signer un compromis de vente à la première demande et à passer l'acte authentique de vente au plus tard dans les quatre mois à dater de la signature du compromis de vente ou de la réalisation des éventuelles conditions suspensives dont la vente serait assortie.

L'offrant déclare savoir que la présente offre l'engage de manière définitive, sauf les réserves qui y sont explicitement exprimées, et qu'en cas de manquement à ses obligations, il devra indemniser l'agence immobilière du montant complet de ses honoraires et ce, à l'entière décharge de la partie venderesse.

(Biffer si la ment	tion es	t inutile) Cette	e offre d'acha	at est	faite sous ré	serve d	acception d	'un prê
hypothécaire,	aux	conditions	normales	du	marché,	d'un	montant	de
		·						

L'offrant s'engage à solliciter ce prêt sans délai et en faisant toutes diligences normales en vue de son obtention auprès d'au moins deux sociétés de son choix.

A défaut par l'offrant de prouver par écrit à l'agence, que le crédit n'a pas été accordé, dans les quatre semaines à dater de l'acceptation de la présente offre par le(s) propriétaire(s), la condition sera considérée comme réalisée et dès lors, la vente sera parfaite.

En cas d	de refus,	la condition	suspensive s	sera réputée	non réalisé	e et la p	orésente <sup>,</sup>	vente (	censée
n'avoir j	jamais é <sup>.</sup>	té conclue. S	un acompte	a été versé, i	il sera entièr	ement	restitué à	à l'acqu	ıéreur.

Fait à	le	·
Pour acceptation (s	signature précédée de la mention «	«lu et approuvé »)
L'OFFRANT		LE PROPRIÉTAIRE

Règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

circulation de ces données
Les données à l'agence immobilière sont <u>uniquement</u> destinées à la bonne exécution de la mission confiée et au respect des obligations légales. Dans ce cadre, elles
peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir <u>directement ou indirectement</u> dans le déroulement de la mission (Agents immobiliers, Notaire(s), vendeurs...).
La confidentialité des informations est assurée par l'agent immobilier et leur conservation est réalisée pendant les délais légaux requis par toute règlementation à laquelle l'agent immobilier est soumis
(prévention du blanchiment.). Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées
peuvent être obtenues sur simple demande en format papier.